

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 10 OCTOBRE 2022  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2022-112

**OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et l'INA pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans le cadre d'une consultation de prestation intellectuelle informatique**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>72</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>12</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>84</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>84</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Jean-Marc BRETON représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ.

**Absents :**

Thomas BERRUEZO, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

**OBJET :** Approbation de la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans le cadre d'une consultation de prestation intellectuelle informatique.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148 ;

**VU** la délibération du Conseil du Territoire du 18 décembre 2017, portant sur la mise en œuvre d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), telle que le prévoient les articles R123-1 et 2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

**CONSIDERANT** que l'Insertion y est plébiscitée comme thématique prioritaire, à l'échelle intercommunale ;

**CONSIDERANT** que le Conseil du Territoire du 16 décembre 2019 a approuvé les protocoles d'engagements renforcés et réciproques (PERR) portant avenants aux contrats de ville de Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne et incluant l'insertion parmi les priorités des politiques publiques du Territoire ;

**CONSIDERANT** que le Territoire Paris Est Marne & Bois s'est engagé à développer une politique volontariste en matière d'Insertion socioprofessionnelle des publics les plus en difficulté ;

**CONSIDERANT** que l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) nous a sollicité pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans le cadre d'une consultation de prestation intellectuelle informatique ;

**VU** l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 6 octobre 2022 ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et Paris Est Marne & Bois pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans le cadre d'une consultation de prestation intellectuelle informatique dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



**Le Président,**

*O. Capitanio*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le *12/10/2022*  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le